



RESEAU D'ENERGIES DE WAVRE S.C. Intercommunale
(en abrégé, le « REW »)

Rue Provinciale 265
1301 BIERGES
Numéro d'entreprise : 0644.638.937
RPM : Brabant wallon

Bierges, le 13 mai 2025

Madame Amandine Lemoine
Place 1
7618 Rumes

Par courrier simple et par courriel

Objet : Assemblée générale ordinaire – convocation et ordre du jour

Madame,

L'organe d'administration du REW S.C. Intercommunale a l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra **le vendredi 20 juin 2025 à 18h30**, en présentiel, dans notre bâtiment sis 265, rue Provinciale à 1301 Bierges, avec l'ordre du jour suivant :

1. fixation de l'ordre du jour
2. renouvellement de l'assemblée générale
3. vérification des pouvoirs des délégués
4. ratification des démissions et nominations au sein de l'organe d'administration survenues depuis la dernière AG
5. ratification des démissions et nominations au sein des comités d'audit et de rémunération
6. approbation du rapport de gestion établi par l'organe d'administration pour l'exercice 2024
7. approbation du rapport sur les prises de participation (art. L1512-5 du CDLD)
8. approbation du rapport de rémunération (art. L6421-1 du CDLD)
9. approbation du rapport du réviseur pour l'exercice 2024
10. approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024
11. nomination du réviseur
12. ratification de la décision de nomination du coordinateur de confidentialité
13. décharge des administrateurs
14. décharge du réviseur
15. vérification de l'indépendance des membres de l'organe d'administration
16. renouvellement de l'organe d'administration
17. renouvellement des comités d'audit et de rémunération
18. fixation du contenu minimal du ROI de chaque organe de gestion (tels que proposés par l'organe d'administration en date du 12 mai 2025), en ce compris: (i) l'adoption



Rue Provinciale, 265
1301 Bierges

T. +32 10 22 26 53
F. +32 10 22 95 44

info@grdwavre.be
www.rew.be

ING BIC: BBRUBEBB
IBAN: BE89 3100 7766 7885



RESEAU D'ENERGIES DE WAVRE S.C. Intercommunale
(en abrégé, le « REW »)

Rue Provinciale 265

1301 BIERGES

Numéro d'entreprise : 0644.638.937

RPM : Brabant wallon

- des règles déontologiques et d'éthique à annexer au ROI de chaque organe de gestion,
et (ii) la définition des modalités de consultation et de visite (art. L1523-14 du CDLD)
19. fixation des rémunérations et jetons de présence attribués aux mandataires
 20. pouvoirs
 21. approbation du procès-verbal de la séance

La présente convocation, la note de synthèse, la proposition de décision et la documentation y afférente vous ont été transmises par courriel, à l'adresse suivante : amandine.lemoine@communederumes.be, afin de vous permettre de préparer le dossier pour le prochain conseil communal.

Pourriez-vous soumettre à votre plus prochain conseil communal l'ordre du jour de notre assemblée générale et nous faire parvenir l'extrait des délibérations, svp ?

Nous attirons votre attention sur le fait que l'article L1523-12, §1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (le « CDLD ») prévoit ce qui suit :

« Les délégués de chaque commune [...] rapportent à l'assemblée générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des actions ou parts attribuées à l'associé qu'il représente.

A défaut de la présence effective à la réunion de l'assemblée générale d'au moins un délégué de la commune [...], l'intercommunale, pour autant que l'associé ait été représenté lors de l'assemblée générale précédente, tient compte des délibérations adoptées par les conseils de ceux-ci pour l'expression des votes et pour le calcul du quorum de vote. »

Enfin, conformément à l'article L1523-13, §1, alinéas 4 et 5 du CDLD, *la séance de l'assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire de votre commune. Aussi les membres des conseils communaux intéressés ainsi que toute personne domiciliée sur le territoire d'une commune associée peuvent assister à la séance de l'assemblée générale en qualité d'observateurs, sauf lorsqu'il s'agit de question de personnes.*

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Luc GILLARD,
Président de l'organe d'administration



Rue Provinciale, 265
1301 Bierges

T. +32 10 22 26 53
F. +32 10 22 95 44

info@grdwavre.be
www.rew.be

ING BIC: BBRUBEBB
IBAN: BE89 3100 7766 7885